



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Paris

Commune : Paris 1er

Autres communes :

R500

Appellation : Hôtel Peyrenc de Moras

Monument(s)

Appellation : Hôtel Peyrenc de Moras

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 24/09/1930

Étendue de la protection : Façades et toitures des 17, 19, 21 et 25, place Vendôme: classement par arrêté du 24 septembre 1930

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.